

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Délibération N° 023-2022

**NOUVELLES
DENOMINATIONS DE
VOIES**

L'an deux mil vingt deux le douze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 8 avril 2022

Présents :

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE
Mmes, BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

M. MANCI (procuration à Mme BOUDRIE)

Secrétaire de Séance : Mme CROUZETTE Simone

M. le maire indique que suite à la création du lotissement les Grillons, il convient de dénommer les voies desservant les lots;

Il propose de prolonger l'allée des grillons d'une part, et de créer l'allée des roseaux d'autre part (plan joint à la délibération).

De plus, il convient de dénommer la voie qui dessert des terrains à bâtir au lieu dit les Brandes. M. le maire propose chemin des Brandes (plan joint à la délibération).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Acte les dénominations de voies telles qu'indiquées ci-dessus
- Charge M. le maire de faire toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**